

# VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil  
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

# Fin de la transition démographique et nouvelle politique de population en Tunisie

---

**Mongi BCHIR**

Tunis, Tunisie

La Tunisie a adopté au début des années soixante une politique de réduction de la croissance démographique par une action parallèle sur les niveaux élevés de la natalité et de la mortalité. Les résultats atteints montrent que la phase de transition démographique est terminée et que le pays est désormais rentré dans la phase post transitionnelle, d'équilibre bas. Le taux de natalité est passé de 45‰ au début des années soixante à 17‰ actuellement ; le taux de mortalité générale est tombé quant à lui de +15‰ à - 6‰ ; l'ISF est tombé de 7,5 à 2,1 alors que l'espérance de vie est passée de 55 à 72 ans.

La problématique des questions de population ne se pose plus fondamentalement en termes de niveaux élevés, de croissance, ou en termes de flux qui risquent d'handicaper l'avenir. La problématique se pose en d'autres termes et ce pour un ensemble de causes, dont la situation démographique nouvelle, et le contexte socio-économique international ; l'époque de la politique des états providence, et celle visant à satisfaire les besoins de base sont bien révolues ; aujourd'hui les approches se font en fonction d'un développement durable et du développement humain ; à lui seul ce changement est tellement important qu'il exigerait un réexamen de la politique de population ; qu'en devrait-il être lorsque celui-ci intervient au même moment que le changement démographique ?

Aujourd'hui, la réalité sociale nationale a beaucoup évolué. De fait, le pays est en train de sortir de nombreuses situations transitionnelles, dont en particulier les transitions démographique et épidémiologique ; mais il est aussi en train de vivre d'autres situations transitionnelles nouvelles, et notamment dans les domaines culturel et économique. Réfléchir sur l'adéquation de la politique de population en fonction de la nouvelle donne nationale et internationale est donc bien à propos.

Les objectifs généraux de cette politique nouvelle devraient consister à :

– réduire les inconvénients connus et associés à la baisse de la fécondité et à l'élévation de l'espérance de vie à la naissance . En d'autres termes comment vivre plus longtemps et avec peu d'enfants dans le cas particulier de la Tunisie ? Mais ce nombre d'enfants a tellement baissé qu'il y a lieu, avant éventuellement de l'accepter définitivement comme une fatalité, de tenter au préalable de réduire le rythme de la baisse de cette fécondité. L'objet de cette communication est de considérer ce qui a été fait, et (surtout) ce qui pourrait être fait ou ce qui se fait dans cette perspective. Cette question n'est pas simplement théorique et abstraite, mais une question parfaitement concrète et à l'ordre du jour des interrogations que se posent aujourd'hui aux responsables et chercheurs tunisiens en vue d'une redéfinition de la politique tunisienne de population (Bchir, 1991). Une telle redéfinition est certainement souhaitable et nécessaire.

Toutefois plusieurs questions se posent ; évoquons-en les principales :

– cette politique est-elle possible ? Le pays en a-t-il les moyens ? Est-il psychologiquement et culturellement prêt pour élaborer des stratégies différentes, voire dans certains cas opposées ?

– si le pays décidait de mettre en place une telle politique, jusqu'où cette politique pourrait-elle être prometteuse, sachant que la baisse de la fécondité est inéluctable et que l'environnement national et international sera de plus en plus difficile ?

- en quoi se distinguerait cette politique de celle déjà suivie ? Jusqu'où constituerait-elle un prolongement des stratégies adoptées à ce jour ? Se devrait-elle, au contraire, de se définir par des stratégies fondamentalement différentes ?
- La population n'est-elle pas en amont des changements sous tendus et souhaités ? Les différents acteurs sociaux impliqués, et en particulier la population concernée adopteraient-ils facilement cette nouvelle politique ?

### 1. Variants et invariants

Pour être efficace, une politique de population doit adhérer à la réalité sociale de tout moment, qui prévaut et dont elle émane ; elle doit considérer au mieux les intérêts des différents acteurs sociaux concernés.

Dans de telles perspectives, comment pouvoir définir les bases sur lesquelles il y aurait à reconsidérer la politique tunisienne de population lors des décennies à venir ? Quels sont les référents théoriques et civilisationnels qui devraient pouvoir aider à une telle définition ? Faudra-t-il s'inscrire dans une optique universelle et, au risque de revivre l'expérience des pays développés, poser le problème en fonction de l'expérience vécue par les pays occidentaux ? Faut-il s'inscrire dans une logique moderne et réfléchir en termes de progrès, de rationalité ? Mais dans les deux cas, où se trouverait la spécificité culturelle ? Comment éviter les inconvénients du modèle vécu ? Faudrait-il, par contre, tenir compte de la spécificité culturelle et privilégier un acteur social en fonction duquel la question sera posée, telle par exemple la famille ? Faut-il alors réfléchir en termes de post modernité, d'intuition, de référents individuels et collectifs socio-historiques sécurisants ?

Mais la Tunisie a-t-elle les moyens de définir une politique spécifique qui ne s'intégrerait pas dans l'ordre/chaos mondial ? N'est-ce point une utopie ? Une politique de population dont la faisabilité serait faible mérite-elle d'être sérieusement envisagée ? La probabilité est-elle réellement très faible ? La famille ne pourra-t-elle pas constituer le refuge effectif pour l'individu ? N'est-ce pas un refuge souhaitable, à privilégier ? N'y aurait-il pas dans cet acteur sociodémographique la planche de salut pour un pays tel la Tunisie ? Mais alors ce paradigme extensible de famille ballottée entre le rejet et la valorisation, ne se doit-il pas d'être défini et approfondi ? Tant et si bien que le questionnement pourrait être le suivant : Quelle famille pour quelle société ? La politique de population en découlera.

Il sera difficile, quand bien même on aurait le choix, de trancher au profit d'une base sur une autre, quoique le modèle universel soit le plus probable. Difficulté d'autant plus grande que le pays, compte tenu de ses spécificités socioculturelles et de ses performances socio démographiques, se doit de se référer à son propre modèle, à ses propres choix ; il n'y a point de modèle dont il pourrait s'inspirer. Ce n'est pas un hasard que théorie et pragmatisme se juxtaposent, que modernité et post modernité coexistent. C'est dire probablement que la politique de population doit se distinguer par la prise en considération d'importants pans des différents angles ci-dessus évoqués. Ils seront la résultante de variants et invariants de la culture tunisienne, de la Tunisie elle-même, arabe, musulmane, méditerranéenne et intégrée à la communauté internationale.

Poser le problème dans une perspective socioculturelle plus que dans une perspective socio-économique, en fonction de la famille, c'est s'inscrire dans une perspective plus qualitative que quantitative, c'est le poser beaucoup plus en fonction d'une approche pragmatique et civilisationnelle qu'en fonction d'une approche moderniste rationnelle. C'est pourtant dans cette perspective que nous tenterons de le poser.

## 2. Objectifs et faisabilité des objectifs

Quoiqu'il en soit les objectifs à venir devraient s'exprimer en termes de responsabilité. Une responsabilité nationale qui engage le présent et l'avenir ; une responsabilité qui se pose aussi bien en termes démographiques, que sociaux et économiques ; une responsabilité qui tient compte aussi bien de l'intérêt personnel que de l'intérêt collectif ; le pays risque aujourd'hui de vivre les effets pervers et conjugués de la baisse de la fécondité et du troisième âge, parce qu'il ne s'est pas préparé à cette situation nouvelle.

Dans cette perspective il s'agira donc *d'influencer le comportement de la population afin que le niveau de la fécondité qui interviendra à court, moyen et long termes soit le plus proche possible de celui permettant le renouvellement des générations.*

Nous savons qu'en pratique l'ISF ne peut facilement se stabiliser entre 1,7 et 2,1 (ce niveau n'étant pas celui d'un équilibre) et donc ce serait penser à un objectif difficile à atteindre. C'est effectivement et justement là la *difficulté et l'intérêt de cet objectif*. Difficulté parce que c'est la société entière qui ne veut plus d'enfants ; difficulté parce que le sexe ratio à la naissance en Tunisie est nettement plus élevé que la moyenne connue dans la presque totalité des pays (108 naissances masculines pour 100 naissances féminines, Bchir, 1995) ; difficulté parce que lors des décennies antérieures, le pays n'a pas suffisamment intégré le comportement procréateur dans la famille ; difficulté aussi bien dans l'objectif que dans la stratégie à adopter pour atteindre cet objectif, tous deux de type « contre nature » ; difficulté parce que l'ordre international qui prévaut actuellement se caractérise en particulier par l'inflation des événements ; inflation qui touche aussi bien le calendrier que l'intensité des événements : tout évolue à des vitesses à ce jour inconnues, à des vitesses non maîtrisables. Jusqu'où baissera alors cette fécondité ? Jusqu'où l'exception culturelle sera-t-elle suffisamment puissante pour signifier et imposer au mieux l'intérêt national et maintenir quand même l'ISF à un niveau proche de 2 ? Intérêt parce que le véritable problème est là ; dans ce refus profond ; intérêt parce qu'il y a à travers la formulation de cet objectif coïncidence entre la cause identifiée et l'impact attendu. Par contre la chance pour la Tunisie serait de tenter cette politique avant d'avoir atteint le stade irréversible de la baisse. Et donc l'objectif est possible. Du reste on ne peut imaginer (sans recourir à l'immigration) un objectif national, officiel autre. On peut déjà noter que le pays est relativement loin des conditions de non retour : la différence entre 2,2 et 1,5 est grande ; les pays développés ont pratiquement mis trois décennies pour vivre la nouvelle situation.

Ainsi, bien qu'il s'agisse d'un objectif à contre pente, bien que l'expérience internationale ne présente pas de précédent dont le pays pourrait s'inspirer<sup>1</sup>, cet objectif demeure pertinent et « challenging ». Ne s'agit-il pas d'éviter d'atteindre une situation de non retour ? La question ainsi posée n'a jamais été aussi urgente que de nos jours : la continuation de la baisse de la fécondité est non seulement inéluctable, mais les principaux déterminants de la fécondité attendue ne prêtent pas à l'optimisme : jamais la nuptialité n'a été aussi faible (alors que le nombre moyen de mariages enregistré pour la période 1988-92 était de 56 900, il est descendu à 53 425 pendant la période 1993-95 et à 56 300 pendant celle de 1996-99, alors que la population candidate est en augmentation ; ce nombre a été supérieur à 60 000, alors que les effectifs des candidats étaient moindres), jamais les générations féminines les plus fécondes n'ont été /ne seront pour le futur proche aussi faiblement représentées (le rétrécissement de la base de la pyramide des âges qui a commencé lors des années quatre vingt commence à exprimer ses effets au niveau des effectifs des candidates potentielles à la procréation), jamais la prévalence contraceptive n'a été aussi élevée (deux femmes sur trois recourent aujourd'hui à

<sup>1</sup> les pays développés, qui ont connu une baisse aussi importante de la fécondité, se sont posé la question de la réduction des effets négatifs de cette baisse quand il était trop tard.

la contraception) ; jamais la baisse relative des effectifs des naissances d'une année par rapport à l'autre n'a été aussi importante (si on a enregistré 167 000 naissances en 1998, on n'en aura enregistré que 158 000 en 1999).

### 3. Des réponses pour l'avenir

#### 3.1 Des actions déjà entreprises

Les aspects juridico-factuels de la politique de population intéressent tous les citoyens (santé, éducation, formation professionnelle, couverture sociale) ; toutefois une législation spécifique à des populations spécifiques (en particulier aux groupes sociaux à risque) a été mise en place pour que la politique de population profite à tous, pour qu'elle ne procède pas par exclusion. Il ne s'agit pas dans cette partie de rappeler le contenu de la politique tunisienne de population. Par contre l'essentiel de cette partie consiste à rappeler certaines des mesures juridiques prises à l'égard de populations spécifiques afin de montrer que la politique tunisienne portait en elle-même certains éléments de réponse au problème posé aujourd'hui ; ou en d'autres termes que la politique tunisienne essayait de trouver une solution aux problèmes qui prévalaient tout en ménageant l'avenir, sans pour autant aller jusqu'à prendre en considération d'une façon explicite et significative cet avenir.

Faisons-en une lecture en fonction de l'impact éventuel sur la situation nouvelle.

– *Les naissances illégitimes* : en ce qui concerne les naissances illégitimes et dans le cadre de la loi 75-98 du 28/10/98, des mesures sont prises pour l'octroi du nom patronymique adéquat à l'enfant. Cette mesure est strictement d'ordre social ; mais les retombées de la fécondité illégitime sur la fécondité générale ne seront pas négligeables.

– *Les enfants* : la Tunisie est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, convention qui a contribué à la promulgation du Code de Protection de l'Enfant (loi 92-95 du 9/11/95).

Quant à l'adoption des enfants, une loi déjà ancienne (loi 27-18 du 4/3/58) en précise les conditions. Un arrêté en date du 25/12/78 précise les avantages accordés aux familles qui accueillent des enfants abandonnés dans le cadre de cette loi de 1958.

Ces deux mesures sont de nature à valoriser encore plus l'enfant, à réduire la mortalité infanto-juvénile, et donc à relever d'une façon indirecte la reproduction des générations.

Ces deux ensembles de population, considérés en fonction de l'âge, pourraient également se prêter à d'autres regroupements sociaux susceptibles d'influencer la procréation. Le législateur a prévu ceux qui méritent un soutien, toujours en vue de réussir au mieux la politique de population.

**La famille** - En ce qui concerne la famille, les textes visent la protection de ce précieux noyau social ; le Code du Statut Personnel constitue un précieux acquis actualisé et enrichi à différentes reprises, en particulier en 1993. Son impact au niveau de la vie matrimoniale et de celui d'une maternité responsable a été remarquable.

**La femme** - La femme est l'un des acteurs sociaux les plus privilégiés ; non seulement en ce qui concerne son statut général, ses droits ; mais aussi, pour ce qui nous intéresse, en ce qui concerne une bonne couverture de son comportement procréateur, de sa santé reproductive, de sa place dans la vie professionnelle. Rappelons que la Tunisie est signataire de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ( CEDAW), et qu'elle a adopté le programme d'action de la 4ème conférence mondiale sur les femmes.

### 3.2 Des actions en cours

Ces actions en cours ne visent pas directement et officiellement les objectifs qui nous intéressent ; toutefois ce sont des actions qui ont le grand mérite d'être engagées et d'être structurées dans des programmes d'activités. Les reconsidérer, en reformuler les objectifs en fonction des préoccupations de notre thème, permettrait de rajuster la politique de population dans le sens désiré.

Ces activités figurent dans les nombreux documents de travail des différents départements, de l'ONFP et de différentes ONG. Elles sont inscrites dans le cadre des activités en faveur de la famille, mais à aucun moment dans le cadre d'activités envisagées pour la réalisation de l'objectif, baisse plus lente et moins soutenue de la fécondité. Toutefois elles peuvent venir répondre à cet objectif en tant qu'objectifs dérivés. Ainsi par exemple le Plan d'action en faveur de la famille (MFF-Plan, 1995-96) prévoit la production par le MSP, le MAFF et l'ONFP de dossiers d'information sur les différents cycles de la vie familiale ; ce qui est une bonne initiative et de surcroît nouvelle ; mais ce qui correspond, comme le conçoit du reste le plan lui-même, « à une amélioration des connaissances sur les difficultés inhérentes aux différents cycles de la vie familiale pour mieux préparer le couple et les parents à composer avec ces difficultés ». Toutefois cette activité pourrait effectivement, si on se donne la précaution de la considérer également sous l'angle de l'objectif défini dans cette communication, permettre de contribuer à sa réalisation dans la mesure où les parents arrivent à bien intégrer la place des naissances dans ce cycle ; aujourd'hui un paradoxe est entrain de s'installer : alors que l'espérance de vie augmente, la durée de vie active baisse sous l'effet de l'augmentation de la durée de la vie pendant l'âge de formation. Une naissance juste avant la ménopause n'est-elle pas de nature à mieux structurer et meubler ce cycle de vie ? La prise en charge de petits enfants ne jouerait-elle pas un rôle similaire ?

Cet exemple montre que pour réussir cette phase (de réajustement de la politique de population à partir des actions déjà engagées), il y a lieu de respecter les opérations suivantes :

- recenser la totalité des activités envisagées et qui pourraient avoir un impact sur l'objectif souhaité ;
- déduire à partir des activités envisagées les objectifs (dérivés) susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objectif défini dans cette communication ;
- formuler les nouveaux objectifs découlant des activités et objectifs ci-dessus considérés,
- saisir chacun des départements concernés pour attirer son attention sur l'importance des nouveaux objectifs ainsi définis et sur leur position d'objectifs dérivés par rapport à leur activité initiale, mais de première importance par rapport à la politique nationale de population.

L'application de ces trois premiers points au Plan d'action national en faveur de la famille de 1995 et 1996 a permis de recenser 11 programmes menés dans le cadre d'activités bipartites ou tripartites et réalisés par 11 départements ou organisations nationales. Ces activités touchent des domaines aussi variés que le logement, l'habitat, la fiscalité, le tourisme, les allocations familiales. On ne manquera pas de rappeler qu'une même activité peut répondre à plus d'un objectif.

Il est à noter que ce rappel n'est très probablement pas exhaustif. Par ailleurs, il y a lieu de noter que cela ne doit représenter qu'un aspect de ce qui devrait être introduit : la nouvelle politique doit se faire avec des éléments nouveaux et non pas seulement avec d'anciennes mesures. Il y a tout intérêt à le compléter suite à une réunion inter-départementale qui identifierait les objectifs et activités aussi bien à partir des activités existantes qu'à partir de celles à introduire.

#### 4. D'autres mesures s'imposent

Toutefois, bien que fort étoffé, cet ensemble de mesures risque de s'avérer insuffisant eu égard à la situation nouvelle appelée à s'étendre et à prévaloir encore plus. C'est pourquoi une réflexion nationale est en cours et des mesures sont en gestation.

##### 4.1 Plaidoyer pour le renforcement du rôle d'un acteur social jusque là relativement négligé, la famille

Toute politique a ses acteurs privilégiés et ses stratégies spécifiques. Compte tenu des exigences politiques internationales actuelles, deux acteurs sont de plus en plus privilégiés : l'individu (et particulièrement la femme et l'enfant) et la société civile, dont il y a lieu de tenir compte pour mieux réussir la politique entreprise. Toutefois un autre acteur social nous paraît fondamental, celui de la famille. Beaucoup a été écrit sur l'enfant, la femme, la société civile ; mais pas assez sur la famille ; c'est pourquoi nous rappellerons brièvement les possibilités autorisées par cet acteur.

La famille est la cellule de base de tout l'ensemble social ; c'est en son sein que l'essentiel du système procréateur se développe. Les possibilités que présente la famille sont énormes, puisqu'elles touchent à l'ensemble des facettes de la société, à l'ensemble des dimensions de la société, de ses membres. « S'il s'agit bien d'intégrer les politiques singulières et la population au plan, il convient de trouver un terme commun, qui tout en exprimant synthétiquement l'évolution démographique, constitue un centre relationnel avec l'économique et le social. La famille réalise cette condition, d'autant qu'elle est directement impliquée, plus que l'individu, dans le processus de décision en matière de mariage, de fécondité, de mesures sanitaires, de migration, d'emploi, d'habitat, et d'éducation pour les enfants. » (Fabri, 1991).

C'est ici que l'on se pose la question de savoir de quelle famille s'agit-il ? Bien que la question soit légitime, elle ne remet point le principe en question. Cette définition devrait intervenir quand *le principe sera retenu*. Certes, dans la mesure où les fonctions ont évolué, où la structure et la répartition du travail entre les différents membres de la famille ont changé, les rôles de chacun des membres ont évolué, sinon changé. Certes, la notion de « groupe social » tend à remplacer celle de « groupe de référence » (Mahfoudh, 1994) ; certes, la tendance est à la décohabitation, rendant par la même occasion le tissu de relations plus fragile ; certes, l'environnement socio-politico-économique international n'est pas de nature à œuvrer à un resserrement des réseaux familiaux ; et les nouvelles formes de droit exercent plus des forces centrifuges que centripètes ; certes, la société a intériorisé largement la notion de système contractuel, et elle est en train d'évacuer celle de système des droits et des devoirs ( Ben Salem, 1994). Certes, la famille porte en elle-même son propre danger puisqu'elle a tendance à un moindre reproduction biologique de ses membres.

Mais certes aussi, beaucoup est à son actif : les formes de solidarité sont vivaces et variées (Ben Amor, 1994) ; aucune solution constructive d'égale importance ne se profile à l'horizon ; aucune institution n'a fait mieux qu'elle même (état providence, école, média, différentes caisses de solidarité, mutuelles, ONG). Elle demeure une institution susceptible de jouer des rôles positifs et actuels. A condition évidemment qu'elle sache préserver les exigences de la vie moderne (besoin, autonomie, droit, liberté...) ; à condition que l'on arrive à définir une politique plus complète et plus cohérente, que l'on précise les contours par « la mise en place d'un style de vie familiale qui prenne suffisamment en compte les exigences que notre société affronte et les valeurs qui ont toujours fait partie de notre personnalité collective. » (Bouhdiba, 1990). Mais quoi qu'il en soit, il s'agit toujours de cette institution qui continue de constituer le lieu privilégié des diverses fonctions. « La famille est une institution douée d'une plasticité telle qu'elle subit les conséquences des modifications économiques et sociales, mais elle est aussi une force du changement de la société » (Tabah, 1995).

Ce n'est donc point parce qu'elle est devenue à la mode depuis la réunion du Caire et l'année internationale de la femme, que nous faisons appel à cet acteur social.

Une politique de la famille, le pays en dispose même si au niveau de sa matérialisation elle se trouve répartie sur l'ensemble des départements et institutions. Nous reproduisons ci-après l'esprit de cette politique tel que défini suite au séminaire réservé à « L'avenir de la famille au Moyen Orient et en Afrique du Nord » organisé conjointement par le CERES et L'Unesco en 1990 et tel que résumé par A. Bouhdiba. Une telle politique doit gérer au mieux les intérêts bien compris des divers partenaires et le changement social proprement dit. « Une politique de la famille s'entend dans le cadre d'une approche globale horizontale- en rapport avec les autres politiques sanitaire, éducative, universitaire, économique, urbaine, informationnelle du pays - et verticale en fonction des étapes à franchir ».

## **4.2 Des activités envisagées**

Signalons, dans ce contexte et dans le cadre du deuxième moment de réflexion (après celui du réexamen de ce qui existe), que :

- le responsable a tenu en septembre 1999 (MDE, MSP, MHE, ONFP, 1999), dans le cadre de la conférence nationale sur la population et le développement, une table ronde consacrée aux premières réflexions sur la signification et les conséquences de la baisse de la fécondité en Tunisie,
- le responsable poursuit l'effort de réflexion sur les significations de la baisse de la fécondité et de la hausse de l'espérance de vie à la naissance, puisqu'il cherche des réponses à la suite de la conférence sus mentionnée.

## **4.3 D'autres mesures à introduire**

### ***4.3.1 une politique de fécondité à plusieurs vitesses***

L'action sur la fécondité a remarquablement réussi en Tunisie. Toutefois une approche fonction de besoins non satisfaits montre qu'il reste beaucoup à faire, aussi bien compte tenu de l'espace géographique que des autres formes d'espace, et en particulier l'espace social ; c'est pourquoi la politique la plus adéquate est celle qui satisfait à la fois la demande non satisfaite, et celle qui offre l'ensemble des moyens de procréation à toutes les catégories sociales indépendamment de la parité atteinte ou envisagée.

### ***4.3.2 Une politique de nuptialité visant l'accroissement de l'espérance de vie maritale et de la descendance***

La croissance de l'espérance de vie conjugale a régulièrement constitué un objectif indirecte de la politique tunisienne. Mais cet objectif visait une action contre le divorce, une action de préservation de la santé physique et morale des enfants, une action en faveur de la femme, une action sociale et non démo-sociale. Il visait tout un ensemble d'objectifs de meilleur être social, mais ne visait pas une possibilité de reprise de la fécondité.

Il faudrait désormais réfléchir en termes d'*espérance de vie maritale* et introduire les actions incitatives adéquates. Une *carte de bonus de l'espérance de vie maritale* pourrait être envisagée, et utilisée pour définir des priorités en ce qui concerne certains services sociaux (logements sociaux, soins, transport, bourses d'études...). La bonification devrait être étudiée en fonction du rang de naissance, ce qui pourra lui accorder un caractère d'efficacité encore plus certain.

### ***4.3.3 Une politique d'économie familiale visant l'action sur le coût de l'enfant***

Les nombreux textes relatifs à la famille disponibles, et souvent de pointe, ne réservent pas la partie belle à la fonction économique de la famille.



TABLEAU 1 : PART DES AIDES FAMILIAUX DANS LES DIFFÉRENTES FORMES DE STATUTS SOCIAUX  
RECENSEMENTS DE 1975, 1984, 1994 (2 SEXES RÉUNIS)

	Part	Recul annuel moyen en %
1975	8,2	0,2
1984	6,6	
1994	5,7	0,1

Par ailleurs l'enquête de 1999 confirme nettement cette tendance.

Considérant que le coût de création d'un emploi intra-familial est certainement sans aucune commune mesure avec celui de création d'un emploi quelconque, que la probabilité de réussir l'entreprise familiale est certainement beaucoup plus grande que celle de toute autre forme d'entreprise, l'encouragement de cette forme d'activité d'aide familial paraît dans cette perspective s'imposer non seulement comme une des solutions au problème de l'emploi, mais comme une garantie de réduction du coût de l'enfant, de réaffirmation de la famille, de ses rôles ; celui de reproduction en particulier.

Les chances de ces différentes mesures sont d'autant plus grandes que la taille moyenne de la famille est à la restriction : les enfants « hériteront » nécessairement de plus de moyens et de possibilités relatives que leurs frères aînés. La taille moyenne des ménages a en effet évolué comme suit aux différents recensements :

TABLEAU 2 : TAILLE MOYENNE DES FAMILLES DE 1975 À 1999

1975	5,50	1994	5,16
1984	5,47	1999	4,86

### Conclusion

La baisse rapide de la fécondité en Tunisie s'inscrit dans la tendance universelle actuelle. Devant le conflit d'intérêt de l'individu (appelant à la logique de la baisse de la fécondité) et celui de la nation (appelant à la logique d'un ralentissement de la baisse de la fécondité), nous ne disposons d'aucun modèle, tant du côté des pays développés que de celui des pays en voie de développement ayant la même culture, pour rapprocher au mieux les logiques des deux conflits. Tant et si bien qu'à première vue l'avenir attendu serait celui des pays développés, modèle découlant d'une superstructure économique qui impose ses lois à l'ensemble de la société.

L'objet de cette communication a consisté à présenter un cadre de réflexion pour tenter de ralentir le processus de baisse de la fécondité et de la maintenir à un niveau relativement acceptable, en essayant de pondérer le déterminant économique par l'aspect culturel. Traiter de la fécondité au niveau de la politique de population, du développement, de la recherche, de l'évaluation, par référence à l'agent économique et à l'acteur social famille, nous paraît représenter, compte tenu de l'objectif et de la spécificité culturelle du pays, la solution la plus appropriée pour éviter des valeurs trop faibles de l'ISF, et finalement tenter de résoudre le conflit intérêt individuel/intérêt collectif.

**BIBLIOGRAPHIE**

- BCHIR M, 1991. « Pour une définition de la politique tunisienne de population- Essai de redéfinition de la politique tunisienne de population » Cahier de l'IREP, 7, pp.89-137.
- BCHIR M, 1995. « Un phénomène socio-démographique inédit : l'élévation du sexe ratio à la naissance en Tunisie conséquence d'une baisse sélective de la fécondité », in Actes du colloque international sur la transition démographique, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.
- BEN AMOR R, 1994. « Le logement et l'emploi : stratégie d'entraide familiale » Cahier de l'IREP, 11, pp. 81-100.
- BEN SALEM L, 1994. « Structures familiales et réseaux d'entraide », Cahier de l'IREP, n°11, 1994.
- BOUHIDIBA A., 1990. « Refaire la famille » in : l'avenir de la famille au Moyen orient et en Afrique du nord, cahiers du CERES, série psychologie, 7.
- FNUAP., 1998. « État de la population mondiale » Les générations nouvelles.
- MAHFOUDH D., 1994. « Entraide quotidienne et entraide face aux coups durs », Cahier de l'IREP, 11, 1994.
- MAFF., 1995. « Plan d'action national en faveur de la famille, 1995-1996, Les mesures ».
- MDE, MSP, MHE et ONFP, 1999. « Actes de la conférence nationale sur la population et le développement », sep 1999
- MFPRF, 1985. « Les services à la famille- Travaux du séminaire organisé par le MFPRF », Tunis 13-14 déc. 1985
- TABAH L., 1985.- « Cycle de la famille dans le tiers monde » in actes du 5ème congrès mondial de l'Association internationale de droit de la famille, Bruxelles.
- FABRI M., 1991 « La politique tunisienne de population en perspective » in Essai de redéfinition de la politique tunisienne de population, Cahier de l'IREP, 7, pp 29-87.